



du Vendredi 03 mai 2002

(Consultation possible sur le WEB : <http://www.multimania.com/cgtinramontpelli/>)

Saint-Cyr l'Ecole, le 10 mai 2002.

Étaient présents pour la CGT : Claire Mousset-Déclas, Jean-Michel Salmon (délégués CGT) et Marc Lepetit (expert CGT).

Une réunion de la CAP plénière « chercheurs » (CR+DR) était convoquée avec comme ordre du jour les bilans des CSS* existantes et la présentation des nouveaux contours des CSS pour l'exercice 2003-2006.

La réunion a démarré par un exposé d'O. Philippe décrivant le bilan des CSS selon la Direction Générale (Cf. compte-rendu précédent) et les raisons de leur évolution jusqu'à aujourd'hui. Cet exposé a été complété par les interventions de J. Boiffin, G. Riba, P. Sellier et P. Lacombe sur les justifications des nouveaux découpages.

L'objectif affiché par la Direction Générale est de revenir à un découpage disciplinaire des CSS. Il s'agirait également de mieux répartir les chercheurs dans les CSS (3 CSS sur 12 drainent la moitié des chercheurs), d'éviter la superposition CSS / Département (exemple : ENA) et de favoriser le dialogue scientifique entre des disciplines qui doivent collaborer.

Cependant, dans la pratique, on s'aperçoit que le découpage proposé ne correspond souvent pas à ces objectifs qui sont contradictoires (exemples : CSS « écophysiologie, et biologie intégrative des plantes » ou CSS « agronomie, élevage et sylviculture »).

Ces rapprochements sont justifiés dans le cadre d'un « *accroissement du poids de l'évaluation collective* », d'un « *appui à des dynamiques de rapprochement* », d'un « *croisement et partage des outils et méthodes* » pour « *réduire les discontinuités actuelles d'échelle d'approche* ». Ils doivent également contribuer à la « *mise en commun d'outils, de méthodes et de démarches* ».

☛ Sur l'aspect découpage, nous sommes favorables à un découpage disciplinaire des CSS. Dans de nombreux cas, le projet proposé est loin de cet objectif. Notons qu'une fois de plus, les décisions sont prises en absence de vrai débat avec les communautés scientifiques concernées (aucun Conseil Scientifique de Département n'a été consulté). Le rapprochement de disciplines distinctes, proches, mais parfois aussi concurrentes, au sein d'une même CSS risque d'aboutir à la disparition de l'une des deux au profit de la plus soutenue. Par exemple, si les écophysiologistes peuvent sur un plan scientifique souhaiter se rapprocher des biologistes végétaux, ils peuvent avoir plus à craindre de se retrouver jugés au sein d'une même CSS : serviront-ils à terme de « petites mains » pour les « génomiciens » (*sic*) en mal de main d'œuvre ? En englobant dans une même CSS des disciplines proches (ou en cours de rapprochement), mais distinctes et parfois en compétition pour les moyens, au contraire de l'objectif affiché, on risque, à terme, de crispier les débats scientifiques en cours.

* CSS : Commissions Scientifiques Spécialisées

- ☛ Nous avons, en commun avec les deux autres organisations syndicales, dénoncé la confusion grandissante entre évaluation individuelle, évaluation collective et injonction hiérarchique des directions scientifiques. En effet, la CSS a pour rôle une évaluation individuelle des chercheurs, et n'est donc ni le lieu du « débat » scientifique (forcément illusoire...), ni un outil de gestion de la politique scientifique pour la direction. A travers ce projet, la Direction Générale cherche-t-elle à redéployer les forces de recherche au sein de l'INRA pour satisfaire ses choix politiques ? Nous avons une nouvelle fois déploré qu'aucun bilan ne soit fait du côté des « évalués » et que la DG affiche une autosatisfaction déplacée.
- ☛ Ce fut également l'occasion pour les délégués du personnel de rappeler la nécessité de revoir le fonctionnement de l'évaluation individuelle et des CSS à l'INRA. Il a été souligné par tous que les CSS n'étaient pas considérées comme des organes d'évaluation indépendants de la hiérarchie, mais plutôt comme des outils de contrôle et de gestion au service de la seule Direction Générale. L'impartialité et la pertinence de l'évaluation individuelle ont été remises en cause par les trois organisations syndicales. Plusieurs propositions ont été faites, en particulier la présence d'observateurs de la CAP au sein des CSS.

Les trois organisations syndicales ont proposé la motion suivante qui n'a pas été mise au vote :

« Les participants à la réunion plénière du 3 mai 2002 demandent que les CAP de chercheurs de l'INRA retrouvent les prérogatives en matière d'évaluation que prévoit le statut général de la fonction publique. Les CAP doivent donner un avis sur la base de l'expertise conduite par les CSS qui doivent être composées d'experts indépendants acceptés par tous ».

Face à nos remarques ou questions, la Directrice Générale a opposé une indifférence méprisante. Le débat engagé avec les Directeurs Scientifiques (J. Boiffin et G. Riba) n'a pu se concrétiser par aucune avancée.

La Directrice Générale a dit non à toutes nos demandes pourtant soutenues unanimement par tous les délégués du personnel :

- non à la consultation des Conseils Scientifiques de Département,
- non à la tenue d'une prochaine CAP chercheurs sur l'évaluation individuelle.

Comme lors de la précédente CAP plénière, le dialogue social est au point mort... Après deux heures de débat, la séance a été levée par Marion Guillou à 16h30.

Les représentants du personnel, écoeurés, dénoncent cette mascarade.

POUR QUE LES CAP EXAMINENT TOUS LES ASPECTS DE LA CARRIERE DES CHARGES DE RECHERCHE, POUR AVOIR DE VRAIES CAP, ET PAS DES CHAMBRES D'ECOUTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, SI VOUS NE L'AVEZ PAS ENCORE FAIT,

VOTEZ CGT-INRA !